

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2021
A 20HEURES**

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – G. LE METOUR –N. BOILEAU - L. GENTREAU – H. BEAUDOUIN – P. BRETAUD (arrivé à 20h10) - P. TESSIER (arrivé à 21h15)– D. BACH –S. BAUDRY – D. VEQUEAU - C. DUJOUR - E. CHAUVET - N. GILBERT- V. LOCTEAU- L. PACREAU

Absents excusés : C. BIRON ayant donné procuration à H. BEAUDOUIN - M. AUBINEAU ayant donné procuration à MP GABILLEAU – V. BONNEFOY ayant donné procuration à S. BAUDRY – P. BRETAUD (arrivé à 20h10) - P. TESSIER (arrivé à 21h15)

Secrétaire : S. BAUDRY

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 03 juin 2021, en indiquant qu'il y a lieu de faire rajouter qu'un groupe de réflexion concernant les attributions pour les demandes de terrains des lotissements communaux va être constitué.

M. VEQUEAU signale que son nom est mal orthographié à un endroit, Monsieur le Maire signale que cela sera rectifié.

Monsieur Le Maire précise que deux points seront rajoutés à l'ordre du jour pour une convention de reboisement et la vente du bâtiment du Pigré.

1) ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION POUR FOURNITURE DES RESPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que deux sociétés ont répondu à la consultation lancée : Restoria et Convivio. L'appréciation a été faite sur quatre critères : le prix pour 40%, la qualité générale pour 40% le suivi et la réactivité pour 10% chacun.

20 h10 Arrivée de P. BRETAUD.

Après analyse des différents éléments, la société Convivio présente l'offre qui répond le mieux aux différents critères, Monsieur le Maire propose de retenir la société Convivio.

Monsieur le Maire indique que Restoria propose un tarif de 2.69€HT soit 2.84€TTC et Convivio propose 2.26€HT soit 2.38€TTC.

Accord du CM avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION

2) TARIFS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire propose de suivre les propositions de la commission concernée pour l'année scolaire 2021/2022 en utilisant le coût de l'inflation pour la restauration scolaire :

- Repas : 3,68€ pour les enfants et 4,61€ pour les adultes.

Accord du Conseil Municipal avec 16 POUR et 2 ABSTENTIONS

Il est proposé de maintenir :

- le tarif PAI ou surveillance méridienne à 1.50€,

- le tarif pour oubli de carte à 1€,

- les tarifs Accueil périscolaire /péricentre : 0,41€ et 0,46€ selon QF.

- le tarif Goûter : 0,30€.

- les tarifs Accueil de loisirs du mercredi : 3,49€, 4,59€, 5,69€ et 7,01€ selon le QF

Accord du Conseil Municipal avec 17 POUR et 1 ABSTENTION

Par contre il est proposé d'augmenter le tarif des inscriptions hors délai ou l'absence d'inscription pour passer à 5€ par oubli ou absence.

Accord du Conseil Municipal avec 17 POUR et 1 ABSTENTION

3) LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE

Monsieur Le Maire indique que ce logement sera libéré dans les prochains jours, il serait opportun de réviser le loyer pour le mettre plus en conformité avec les prix qui se pratique sur ce type de bien, d'autant que ce logement a bénéficié de plus de 11 000€ de travaux (huisseries, isolation...).

Il propose de fixer le loyer à 550€ et 100€ de provisions de charges.

Monsieur le Maire indique que récemment un pompier volontaire en couple avec des enfants serait intéressé pour ce logement.

V. LOCTEAU indique se retirer du vote compte tenu de cette situation.

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

4) GROUPEMENT DE COMMANDE DEFIBRILLATEURS Vendée Grand Littoral

Monsieur le Maire indique que Vendée Grand Littoral propose un audit auprès des communes afin de connaître leur intérêt pour un groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs et leur maintenance.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

5) CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL – AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du centre bourg, un dévoiement de la RD 19 – rue de l'Hôtel de Ville est nécessaire. Ce dévoiement nécessite de déconstruire à court terme une partie de la mairie afin de faciliter la visibilité.

Il est donc proposer de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL pour aider la commune dans ces démarches de travaux.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

6) ACQUISITION ET FINITIONS DES COMMERCES CENTRE BOURG – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter des subventions dans le cadre de l'acquisition et des finitions intérieures des commerces du centre bourg auprès du Conseil Régional.

Le plan de financement suivant peut être proposé :

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	RECETTES	H.T.	T.T.C.
Poste foncier : acquisition des commerces hors logement	842 919,45 €	1 011 502,64 €	Subvention région plan de relance	75 000 €	75 000 €
Aménagement intérieur estimatif	293 400,00 €	352 080,00 €	Autofinancement - emprunt	1 097 319 €	1 331 783 €
Maitrise d'œuvre aménagement finition intérieur	36 000,00 €	43 200,00 €			
TOTAL DEPENSES	1 172 319,45 €	1 406 782,64 €	TOTAL RECETTES	1 172 319,45 €	1 406 783,64 €

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

7) CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste temporaire en raison d'un besoin de personnel pour le service de restauration scolaire.

Il est proposé le recrutement d'un agent à 80% sur 4 mois.

Monsieur Le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste temporaire en raison d'un besoin de personnel pour le service technique.

Il est proposé le recrutement d'un agent à temps complet pour une année.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

Il signale également que Stéphanie VANDENBUSSCHE qui venait du secteur privé et était en CDD souhaite écourter son contrat au 2 juillet. Suite aux CV préalablement reçus, une personne statutaire actuellement en poste à Longeville sur Mer arrivera par mutation au 1^{er} aout.

21h15 arrivée de P. TESSIER

8) POINT SUPPLEMENTAIRE / REBOISEMENT CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Monsieur Le Maire laisse la parole à L.GENTREAU qui a suivi ce dossier.

L.GENTREAU indique avoir eu contact avec les techniciens du conseil départemental et de l'ONF pour le reboisement de parcelles communales :

- à proximité du rondpoint du 3^{ème} millénaire
- sur la parcelle à proximité de la station d'épuration
- à proximité de l'étang à l'arrière de l'aire de camping-car

Cela représente un peu moins de 800arbres qui vont être plantés sur 3300m²

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

9) POINT SUPPLEMENTAIRE / VENTE DU BATIMENT DU PIGRÉ

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis par voie de préemption le bien dont les parcelles sont cadastrées AE 419 et AE 137 sis 46 rue de la Nanté le 9 avril 2018.

L'acquéreur évincé doit être recontacté prioritairement pour cette vente, et ce d'autant qu'il utilise actuellement pour le stationnement de ses véhicules l'espace entre les parcelles AE489 et AE419.

Monsieur le Maire indique que cet acquéreur renonce à l'acquisition mais signale ce dommage et les aménagements à prévoir pour stationner ces véhicules, il est donc proposé de passer une convention de partenariat fixant les modalités de cet aménagement futur en versant une indemnité d'aménagement.

Accord à l'unanimité des membres présents du CM.

10) DROIT DE PRÉEMPTION

Douze déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'un terrain bâti appartenant à Madame FOURNIER à la Briandière
- Vente de la maison à M. Mme BABONNEAU rue des jardins
- Echange de terrains entre MM. GORGE et LEJEUNE rue des pâquerettes
- Vente de la maison appartenant à M. Mme GUISELIN la Chevrie Rue du Beignon
- Vente de la maison appartenant aux Consorts CHAUVEAU à La Saivrie
- Vente de la maison appartenant à Monsieur FISCHER rue des brunettes
- Vente de terrain appartenant à M. POTTIER rue des Vignes à la Baffardière

- Vente de terrain appartenant à M. JENDREDZAK rue du stade
- Vente de la maison appartenant à Monsieur M. JENDREDZAK 20 rue du stade
- Vente de la maison appartenant à M. Mme DUPRES LECORRE rue de l'Hôtel de Ville
- Vente de la maison appartenant à M. Mme GUILLETON PHILIPPON rue des ruchers
- Vente de la maison appartenant à M. et Mme MOUILLIE 4 rue des Ruchers

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 aout 2021 à 20 h 00 (reportée au mardi 31 aout à 20h00).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30mn.

Le Maire,

J.FERRAND